

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 26 (2019)
Heft: 3: Entreprises, institutions, territoires = Unternehmen, Institutionen, Territorien

Artikel: Changer de nom pour changer de passé? : Échange autour de l'Espace Louis-Agassiz à Neuchâtel, devenu Espace Tilo-Frey
Autor: Deléderray-Oguey, Isaline / Lafontant Vallotton, Chantal
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-846948>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Changer de nom pour changer de passé?

Échange autour de l'Espace Louis-Agassiz à Neuchâtel, devenu Espace Tilo-Frey

Isaline Deléderray-Oguey, Chantal Lafontant Vallotton¹

Rédacteur: Matthieu Gillabert

Matthieu Gillabert (MG): En août 2018, la décision du Conseil communal (exécutif) de débaptiser l'Espace Louis-Agassiz et de lui donner le nom de Tilo Frey, femme politique suisse-camerounaise, première Neuchâteloise élue au Parlement fédéral en 1971, a suscité des débats soutenus au Conseil général (législatif) de la Ville de Neuchâtel. À cet emplacement se trouve le principal bâtiment de la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel. Par la suite, cette décision a été largement discutée dans l'espace public, que ce soit dans la presse ou lors de rencontres citoyennes. Dans quelles circonstances – locales, politiques – et pour quelles raisons cette décision a-t-elle été prise?

Isaline Deléderray-Oguey (IDO): La décision du Conseil communal de débaptiser l'Espace Louis-Agassiz est la conséquence de deux interpellations du Conseil général. La première, déposée par le groupe Pop-Vert-Sol en juin 2018, demandait de «reconsidérer la place et l'héritage de Louis Agassiz dans l'espace public» en proposant par exemple d'ajouter des plaques explicatives sur les «monuments» dédiés à Louis Agassiz en ville de Neuchâtel, à savoir l'emplacement de la Faculté des lettres et sciences humaines, le buste placé dans le bâtiment principal de l'Université et le tableau accroché au Muséum d'histoire naturelle. La seconde interpellation, déposée en août 2018 par le groupe PLR et intitulée «Tilo Frey: pour que ce symbole de la présence des femmes dans la vie publique s'ancre dans la durée», désirait que la Ville «mette à l'honneur la mémoire de Tilo Frey».

Chantal Lafontant Vallotton (CLV): Le Conseil communal, estimant que les réflexions concernant ces deux interpellations étaient liées, a choisi d'y répondre de façon conjointe, en renommant l'Espace Louis-Agassiz en Espace Tilo-Frey. Il a voulu par ce changement promouvoir une figure féminine à la trajectoire tout sauf ordinaire et «prendre le contre-pied de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme qui malheureusement montent en puissance dans de nombreuses régions du monde» pour citer les termes du communiqué de presse du mois de septembre 2019. Il s'agissait également de privilégier les références à des femmes pour les noms de rue. Tilo Frey n'est que la cinquième figure féminine – pour

64 hommes – à être honorée dans l'espace public en ville de Neuchâtel. Il faut remonter à 1962 pour trouver un baptême de nom de rue dédié à une femme (Isabelle de Charrière).

Relevons que le Conseil communal est composé de trois femmes et deux hommes et qu'il est à majorité rose-verte, soit deux socialistes, une Pop-Vert-Sol et deux radicaux-libéraux. La Direction de la culture et intégration est aux mains d'un conseiller communal engagé depuis longtemps en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme. Le Conseil général (législatif) de la Ville a débattu de la question le 12 novembre 2018 et approuvé la décision du Conseil communal.

IDO: Liant artificiellement ces deux interpellations et voulant faire d'une pierre deux coups, le Conseil communal a pris la décision, très rapidement, de changer le nom de l'Espace Louis-Agassiz en Espace Tilo-Frey. Pour ma part, je pense que c'était une erreur de vouloir lier ces deux interpellations qui ont par hasard été déposées à moins de deux mois d'intervalle, mais qui n'avaient initialement aucun lien entre elles et traitaient de sujets bien différents.

MG: Les nombreux courriers de lectrices et de lecteurs et la forte affluence lors de la soirée de discussion sur le changement de nom du 16 janvier 2019 semblent montrer un intérêt marqué de la population pour cette question. Comment expliquez-vous cet intérêt et l'émotion suscités?

CLV: La figure de Louis Agassiz (1807–1873) est controversée dans l'espace public en Suisse depuis une dizaine d'années déjà, si l'on considère notamment l'action du comité «Démonter Louis Agassiz», lancée en 2007. Rappelons que le naturaliste a été un des tenants du racialisme au XIX^e siècle et a exploité son immense autorité de scientifique pour cautionner les politiques ségrégationnistes aux États-Unis.

À Neuchâtel, Louis Agassiz a été longtemps présenté au public comme l'un des plus grands scientifiques du XIX^e siècle et le fondateur de l'Académie. Jusque dans l'histoire récente, on s'est très peu confronté aux côtés controversés du personnage qui était devenu une figure iconique. Par exemple, en 1988, l'*Histoire de l'Université de Neuchâtel* ne contenait rien sur les théories racistes de Louis Agassiz dans la vingtaine de pages qui lui étaient consacrées. On ne trouvait également rien sur ses doctrines raciales dans l'article des *Biographies neuchâteloises*, publié en 1998, ou encore dans la notice qui lui était consacrée dans l'ouvrage *Neuchâtel 1011–2011*, sorti en 2010 à l'occasion du Millénaire de la ville de Neuchâtel. Dans le canton de Neuchâtel, Marc-Antoine Kaeser est l'un des rares historiens à avoir thématiqué les théories racistes du personnage dans ses travaux sur Édouard Desor et Louis Agassiz publiés dès 2004. La notice Louis Agassiz qui se trouve sur le site internet de l'Université de Neuchâtel témoigne

également de cette approche critique. Mais autrement, Agassiz est resté dans bien des esprits une figure iconique, celle d'un grand homme qui est intouchable.

IDO: Je pense que c'est justement parce que ce changement touche des thématiques particulièrement sensibles aujourd'hui: le racisme, le féminisme, la place des femmes dans l'espace public; mais aussi des thématiques identitaires: que faire de la part sombre des grands hommes d'autrefois? Comment vivre avec? Qui sommes-nous pour juger le passé avec les valeurs d'aujourd'hui?

CLV: Ces réactions émotionnelles doivent aussi être inscrites dans un contexte plus large: en 2003, la prédication du pasteur Théo Buss à la Collégiale de Neuchâtel, qui soulignait l'implication de ressortissants neuchâtelois dans l'esclavage des Noirs, avait déjà fait grand bruit, suscitant une onde de choc au sein de certains milieux.

IDO: Lors du café scientifique organisé par l'Université, j'ai été impressionnée de voir à quel point le débat était émotionnel et aussi à quel point les personnes se sentaient personnellement touchées par ces questions. Le but était d'élargir et d'élever le débat sur la question du passé décomposé des grands hommes, sur le concept de *damnatio memoriae*, mais en réalité, nous sommes restés vissés à Louis Agassiz. De plus, le débat était complexe, puisqu'il mêlait différents acteurs qui se sont prononcés à différents niveaux: l'opinion publique, les politiciens et les historiens. Certains se situaient plutôt au niveau de la mémoire, qui est par définition affective, subjective et sélective (on a tendance à retenir que ce qui nous conforte dans nos opinions ou ce qui nous arrange), tandis que d'autres se plaçaient au niveau de l'histoire, qui est certes aussi une construction, mais qui respecte certaines règles scientifiques. Je pense qu'il est important de distinguer les deux.

MG: Plusieurs articles ont fait le parallèle avec l'Amérique de Trump où des symboles confédérés dans l'espace public deviennent un enjeu de luttes entre groupes sociaux. Dans les pays postsocialistes, la question des symboles communistes a également été très sensible et, en Pologne par exemple, l'Institut de la Mémoire nationale a publié encore en 2016 des listes de noms qui doivent être proscrits selon la loi sur «l'interdiction de la propagation du communisme ou d'un autre système totalitaire par des noms d'immeubles, d'installations et de services publics». Or, les niveaux de débats sont multiples: sur les valeurs politiques représentées par ces symboles, sur les jugements du présent portés au passé, sur la représentation des sexes dans l'espace public, sur la participation démocratique pour nommer des lieux communs. Quels ont été les aspects les plus prégnants des débats, la disparition de l'Espace Louis-Agassiz ou la création de l'Espace Tilo-Frey?

IDO: Je crois que l'aspect le plus prégnant est la disparition de l'Espace Louis-Agassiz. On peut difficilement être contre l'attribution d'une rue ou d'une place à Tilo Frey. Par contre, ce que beaucoup reprochent au Conseil communal,

c'est de faire disparaître le nom de Louis-Agassiz pour le remplacer par celui de Tilo Frey.

Encore une fois, il est vraiment regrettable que les deux sujets aient été liés par le Conseil communal. On aurait pu avoir un vrai débat sur la place des femmes dans l'espace public: jusqu'à cette année, il n'y avait que quatre rues à Neuchâtel qui portaient le nom d'une femme (Marie de Nemours (1625–1707), princesse souveraine de Neuchâtel; Jehanne de Hochberg (1485–1543), comtesse de Neuchâtel; Isabelle de Charrière (1740–1805), femme de lettres et sainte Hélène). De plus, quand on supprime un nom, plane toujours le fort soupçon de vouloir gommer l'histoire.

CLV: Dans les premiers mois qui ont suivi l'annonce du changement, les aspects les plus prégnants des débats – ou du moins les plus médiatisés – ont été certainement la disparition de l'Espace Louis-Agassiz. Sans contester le choix de l'*honoranda*, des adversaires ont reproché au Conseil communal de vouloir effacer le présent, de sacrifier au «politiquement correct», de se méprendre à juger le passé avec nos critères actuels et que personne ne pouvait être parfait. On a aussi estimé l'acte des autorités politiques précipité et regretté le choix d'une femme sans parcours académique pour nommer l'adresse d'une faculté. Les autorités de la Ville de Neuchâtel ont souligné d'emblée le caractère exceptionnel de ce changement, suite à la crainte exprimée par certain·e·s que cette décision ne déclenche un effet domino: plusieurs ressortissants neuchâtelois, qui ont donné des noms de rue, ont été impliqués de près ou de loin dans la traite des Noirs et l'esclavage. Les critiques acerbes n'ont pas non plus épargné le Conseil communal. L'opération a été qualifiée par certains de ridicule, d'imposture, d'acte révisionniste, de machine démagogique à rectifier le passé et de gommage brutal de l'histoire face à un nom de rue existant depuis le XIX^e siècle. La confusion était profonde puisque Louis Agassiz avait bien été honoré par le nom d'une rue en ville de Neuchâtel à la fin du XIX^e siècle, mais celle-ci ne se trouvait pas sur l'emplacement de la Faculté des lettres et elle avait été supprimée par la construction du nouveau bâtiment de l'École de commerce en 1979. Cette rue n'avait d'ailleurs jamais été l'adresse d'une institution ou d'un particulier.

Dans tous ces débats, la trajectoire de Tilo Frey a été mise en arrière-plan. Il y a bien entendu des personnes à Neuchâtel parmi les élu·e·s, les universitaires, mais aussi des associations, comme le CICM (Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle du canton) qui ont salué d'emblée le changement et rappelé le rôle pionnier joué par Tilo Frey. Ces voix ont été moins relayées par les médias dans les premiers mois. Les célébrations autour du 60^e anniversaire de l'introduction du suffrage féminin dans le canton de Neuchâtel (1959–2019) et les préparatifs de la grève des femmes du 14 juin ont contribué à donner une plus grande résonance aux partisan·e·s du changement.

MG: Plusieurs historiennes et historiens s'intéressent depuis peu à la participation de la Suisse à l'entreprise coloniale, qu'elle soit intellectuelle, économique, religieuse ou culturelle. Dans ce contexte, Neuchâtel a bénéficié, en plus du prestige de Louis Agassiz pour son développement scientifique, de nombreux mécènes impliqués dans le financement de la traite des Noirs et de l'esclavage. Cette ville joue-t-elle un rôle particulier en Suisse dans le rapport à ce passé?

CLV: Parmi les ressortissants neuchâtelois ayant participé à l'entreprise coloniale figurent deux mécènes majeurs de la ville de Neuchâtel: David de Pury et Jacques-Louis de Pourtalès. Tous deux sont d'ailleurs impliqués dans la traite des Noirs et l'esclavage. Ces aspects ont malheureusement été peu étudiés par les historien·ne·s du canton de Neuchâtel.

D'une manière générale, les recherches sur l'implication de ressortissants neuchâtelois à la traite des Noirs ont été conduites surtout par des historien·ne·s de Genève, Lausanne et de Suisse alémanique. Je pense notamment à l'étude pionnière de Thomas David, Bouda Etemad et Janick Schaufelbuehl sur la Suisse et l'esclavage des Noirs parue en 2005. Mais cela n'explique pas tout. Il convient aussi de mentionner les problèmes d'accès aux fonds archivistiques. L'accès au fonds Pourtalès, par exemple, conservé aux Archives de l'État de Neuchâtel, est restreint – fermé – suivant les sujets. J'ai moi-même essuyé un refus de consultation en juillet 2018 à la suite d'une demande formulée en avril de l'exercice, dans le cadre des préparatifs d'une exposition sur les indiennes du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, dont une section questionnait l'implication de Neuchâtelois dans la traite des Noirs. Les crispations demeurent fortes chez certain·e·s lorsqu'on veut aborder ces aspects. En ce sens, le débat autour du nouvel Espace Tilo-Frey a été très salubre. Il a permis de faire état de ces questions à un large public et de stimuler la réflexion sur les mécanismes d'omission, voire d'occultation.

IDO: Oui, je pense que Neuchâtel a un rôle certain à jouer en Suisse par rapport à ce passé. Mais à la suite de ces très nombreuses discussions, je ne suis pas sûre que Neuchâtel, au niveau politique et populaire, souhaite ou même soit prête à parler de ces questions. Plusieurs fois, le Conseil communal a dit qu'il ne voulait pas créer de précédent avec «l'affaire Agassiz», par rapport à d'autres personnages dont des rues honorent le nom, tels que David de Pury, Pierre-Alexandre DuPeyrou ou encore Jacques-Louis de Pourtalès. Au contraire, je pense que changer un nom de rue est un geste très fort, lourd de conséquences, on ne peut pas le faire sur un coup de tête ou alors il faut être conséquent. Pourquoi Louis Agassiz et pas les autres? Peut-être parce qu'il n'a pas financé les développements de la ville? Peut-être parce qu'il est «facile à faire oublier»? Peut-être aussi parce qu'il a terminé sa vie en Amérique et qu'il n'a pas de descendants directs à Neuchâtel pour prendre sa défense?

Généralement, ce que l'on peut observer dans d'autres cas, c'est une réflexion généralisée et globale, telle que celle menée dans des villes telles que Nantes (noms liés au commerce triangulaire) et Madrid (noms liés à la dictature franquiste). En Espagne, il y a même une loi sur la mémoire historique, datant de 2007, qui vise à retirer de l'espace public les hommages hérités de la dictature franquiste (1939–1975). C'est aussi ce qui a été fait à Neuchâtel en 1849, après la Révolution républicaine, puisque des mesures légales ont été prises pour qu'on ne retrouve pratiquement plus aucune trace de la souveraineté exercée par les rois de Prusse dans l'espace public. Si on décide de lancer cette réflexion, alors il faut se poser cette question introspective: qui sommes-nous pour juger le passé? Qui est habilité à le faire et à quel titre? Qui est responsable de la politique mémorielle de la ville de Neuchâtel? C'est très facile de gommer le passé quand il nous dérange, d'utiliser nos valeurs actuelles du XXI^e siècle pour condamner le XX^e siècle. Je pense au contraire que la démarche devrait être différente, qu'il faudrait essayer de se confronter au passé pour vivre notre présent et imaginer, créer un futur différent et meilleur.

MG: Cet espace se situe entre l'aula de l'Université et le bâtiment principal de la Faculté des lettres et sciences humaines. L'Université de Neuchâtel s'est-elle positionnée dans ce débat?

IDO: J'aimerais rappeler préalablement qu'il existait déjà une rue Louis-Agassiz, à proximité immédiate de l'Espace qui allait porter son nom, entre 1880 et 1981. À la suite de la construction de l'Institut de physique et à l'annexe de l'École de commerce, elle a disparu. Il semble que la Ville ait décidé assez naturellement d'inaugurer l'Espace Louis-Agassiz en 1988 comme adresse pour le nouveau bâtiment de la Faculté des lettres et des sciences humaines, construit entre 1984 et 1986.

Le Rectorat de l'Université a été consulté par le Conseil communal. Sa prise de position est publiée dans le Rapport du Conseil communal du 28 août 2018 et dans un article d'*Arcinfo* du 14 septembre 2018. Le Rectorat entend contribuer à expliquer les différentes facettes du personnage, en soulignant «l'importance d'Agassiz en tant que scientifique et son rôle fondateur dans l'existence [...] d'une Université à Neuchâtel», tout en parlant de ses théories racistes. Mais le Rectorat rappelle également «qu'un changement de nom n'étant pas une démarche anodine, il devrait si possible intervenir en lien avec un événement important, par exemple [...] une modification urbanistique majeure telle que la construction d'un deuxième bâtiment sur le site». Concernant le choix du nom, «sa préférence irait à une femme ayant un lien avec l'Université et/ou la formation en général». Le Rectorat était bien conscient que, quelle que soit sa position, elle ferait débat. En effet, je suppose que s'il s'était positionné contre le change-

ment, il aurait été accusé de racisme et d'antiféminisme. Par contre, le Rectorat a clairement décidé de laisser le buste en place et a refusé de poser une plaque explicative à côté. Il n'a pas non plus modifié la biographie que l'on peut lire sur le site internet de l'Université, contrairement au *DHS* qui a publié une nouvelle version de la notice en mars 2018.

Au niveau de la presse et de la télévision, plusieurs historiens et professeurs de la Faculté des lettres et des sciences humaines se sont prononcés sur la question. Tous se sont exprimés à des degrés divers contre le changement de nom.

CLV: Il est bien entendu très difficile de répondre à cette question de manière précise, faute d'étude. Une certitude: le Conseil communal de Neuchâtel a décidé de renommer l'Espace Louis-Agassiz en Espace Tilo-Frey et a mené la démarche en accord avec le Rectorat de l'Université de Neuchâtel. Ce choix n'a cependant pas fait l'unanimité au sein de l'Alma mater. Des professeurs de la Faculté des lettres et des sciences humaines, des professeurs honoraires, des anciens recteurs et hommes politiques se sont exprimés dans l'espace public ou du moins ont vu leurs propos relayés par les médias, dans les premiers mois qui ont suivi l'annonce du changement. Le 16 janvier 2019, un café scientifique réunissant des partisan·e·s et des adversaires de ce changement a été organisé sur le thème «Que faire des héros au passé décomposé?» par le professeur Jean-Jacques Aubert, à l'Université. Parmi les intervenant·e·s figurait Rémy Scheurer, recteur de l'Université de Neuchâtel en 1988, année où l'Espace Louis-Agassiz avait été inauguré. Des opposant·e·s au changement ont fait entendre leur voix par la presse également jusqu'au début de l'année 2019.

Mais la décision a aussi été saluée par des enseignant·e·s de l'Université et de nombreux étudiant·e·s, sur les réseaux sociaux notamment. Les polémiques se sont estompées au fil des mois et le 6 juin 2019, le nouvel Espace Tilo-Frey a été inauguré. Parmi les intervenant·e·s de la cérémonie figuraient le conseiller communal en charge de la culture et de l'intégration, le recteur de l'Université et la codirectrice de l'Institut d'histoire qui a fait remarquer que rebaptiser un lieu n'obéit pas seulement à des considérations urbanistiques, mais aussi à des questions mémorielles. Il n'est pas anodin de commémorer une femme du XX^e siècle, métisse et active sur le plan politique, comme Tilo Frey plutôt qu'un scientifique du XIX^e siècle aux idées racistes. La cérémonie d'inauguration a aussi connu un retentissement non négligeable dans les médias nationaux: les fortes polémiques des premiers mois, y compris sur les réseaux sociaux, y étaient, semble-t-il, absentes.

MG: La décision de donner un nom aux rues et aux places reste une compétence du Conseil communal et, en juin 2019, le nouvel Espace Tilo-Frey a officiellement été inauguré. Quelles pistes ont été envisagées pour garder la mémoire de

l'ancien nom et comment réfléchir, à partir de ce cas, sur les rapports entre histoire et mémoire dans l'espace public?

CLV: Ce cas nous montre l'importance de ne pas passer sous silence les faces sombres du passé et d'intégrer les acquis de la recherche. L'une des spécificités du cas Agassiz est qu'il s'agit non seulement d'un théoricien du racisme, d'un savant qui a défendu des doctrines qui allaient bien au-delà du paradigme interprétatif racial de son temps, mais surtout que la dénomination de l'Espace Louis-Agassiz est le fruit de l'histoire récente. Rappelons qu'en 1988, c'est le Conseil communal de Neuchâtel qui avait choisi de changer l'adresse de la Faculté des lettres – qui portait le numéro deux du quai Robert-Comtesse – et de nommer la zone délimitée par les nouveaux bâtiments de la faculté en Espace Louis-Agassiz. L'idée avait été plus que bien accueillie par les responsables de l'Université – un peu moins par le doyen de la Faculté des lettres de l'époque qui avait proposé le nom de Jean Piaget, mais qui s'était rallié à l'avis du rectorat.

L'inauguration a eu lieu en 1988, en décalage avec le contexte historiographique et social de l'époque. Certes en 1988, c'est le grand géologue et naturaliste, le fondateur de l'Académie qui a été célébré et non pas le raciste. Mais il est légitime de s'interroger sur les raisons qui ont conduit à l'époque les acteurs de ce choix à ne pas prendre en considération l'idéologie raciste du savant alors que des travaux publiés aux États-Unis en faisaient état dès les années 1950. La question était pourtant d'actualité, si l'on considère le contexte social et politique: l'année 1988 a été marquée un peu partout dans le monde par des manifestations pour la libération de Nelson Mandela et contre l'apartheid. Le fait qu'on ait baptisé l'Espace dans l'histoire récente semble avoir heurté bien des personnes.

On a aussi beaucoup mélangé dans ces polémiques histoire et mémoire. Dans ce débat, la distinction entre histoire et mémoire est pourtant centrale. Changer le nom d'un lieu ne signifie pas effacer la personne de l'histoire. Les termes du débat ont été déformés par celles et ceux qui ont utilisé les mots de «révisionnisme» ou «négationnisme» pour qualifier ce changement. La politique mémorielle vise à mettre en exergue les éléments du passé qui sont essentiels pour notre présent et notre avenir. Il ne s'agit nullement d'effacer Agassiz de l'histoire, dont la trajectoire doit cependant être analysée sous toutes ses facettes.

IDO: Concernant l'inauguration de l'Espace, pour garder une mémoire historique et apaiser les tensions, la Ville a décidé d'adopter la proposition de Laurent Tissot, à savoir d'apposer sous l'une des deux plaques officielles de Tilo Frey un petit panneau «Anciennement Espace Louis-Agassiz» avec un QR code qui renvoie à la notice de Louis Agassiz du *Dictionnaire historique de la Suisse*. Ironiquement, rien ne renvoie à la notice de Tilo Frey...

CLV: Pour conserver la mémoire de l'ancien nom, la mention «Anciennement Espace Louis-Agassiz» a été posée sous l'une des deux plaques de Tilo Frey qui

portent le texte «Tilo Frey. 1^{ère} Neuchâteloise élue au Parlement fédéral. Femme politique suisse-camerounaise 1923–2008». Quant aux plaques posées en 1988 pour honorer Louis Agassiz, elles seront conservées dans les collections du Musée d'art et d'histoire de la ville de Neuchâtel. L'un des buts poursuivis est de stimuler la réflexion sur la politique mémorielle de la ville. D'autres représentations de Louis Agassiz (bustes, portraits) continuent d'être visibles à l'Université de Neuchâtel et au Musée d'histoire naturelle par exemple. Cette dernière institution avait déjà organisé en mars 2018 une table ronde sur le thème «Race, science, histoire: hier et aujourd'hui» afin de stimuler la réflexion sur l'appréhension de personnages historiques aujourd'hui controversés.

IDO: La décision de donner un nom aux rues reste une compétence du Conseil communal, mais rappelons qu'en avril 2019, le Conseil législatif, peu satisfait des polémiques de «l'affaire Agassiz», a décidé de modifier la procédure pour les changements de nom de rue ou de place. L'exécutif devra désormais consulter une commission ad hoc du législatif sur ces questions.

Le rapport entre histoire et mémoire dans l'espace public est à mon sens un sujet très important qui n'a pratiquement pas été abordé dans les débats. En changeant le nom de l'Espace Louis-Agassiz en Espace Tilo-Frey, la Ville de Neuchâtel a clairement fait un choix de politique mémorielle qui se voulait fort.

CLV: Il sera très intéressant de voir, dans quelques années, l'analyse des historien·ne·s sur ces événements. Il me manque bien entendu aujourd'hui le recul nécessaire pour ce faire, d'autant plus que j'ai été partie prenante de ces débats!

Note

- 1 Les deux auteures ont répondu séparément aux mêmes questions; le rédacteur a segmenté les textes pour mettre en lumière les principaux arguments du débat.